

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 28 (2001)
Heft: 1

Rubrik: Courier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Relecture du passé

«Le poids du passé» RS 2/2000



Je me suis réjoui de l'ouverture et de la sincérité avec lesquelles on a abordé dans l'article «Le poids du passé» les fautes, quelles qu'elles soient, commises dans un passé récent de

l'histoire suisse. La faute est présente dans toute vie humaine et les peuples peuvent également en commettre. Il s'agit seulement de ne pas chercher à les refouler.

C'est précisément ce que font pourtant de nombreux auteurs de lettres de lecteurs dans RS 4/2000! Il leur est assurément insupportable de voir que la Suisse ne s'en tire pas toujours avec une chemise immaculée. Qui peut sérieusement contester que la Suisse a commis de graves fautes envers les juifs d'Allemagne?

Christian Theile, Allemagne

Formation continue

«Apprendre sa vie durant» RS 4/2000

En tant qu'ingénieur retraité de l'Ecole polytechnique fédérale, je me suis senti vraiment concerné à la lecture de l'article de M. Jacques Neirynck. L'article est profondément choquant et très provoquant, car il reflète fidèlement le préjugé à l'endroit des personnes âgées qui prévaut dans de nombreux secteurs de l'industrie et des affaires. Celui-ci se traduit par des conséquences négatives pour les plus âgés sur le marché du travail, à une époque où la population



devient de plus en plus âgée et où les services rendus par des personnes d'un certain âge deviennent de plus en plus nécessaires. Le préjudice de l'âge est une attitude qui doit être combattue au niveau des personnes concernées, des sociétés et des gouvernements.

*John E. Steinmann,
Grande-Bretagne*

**Requête pour l'exercice du droit de vote pour les expatriés**

Prière de remplir en caractères d'imprimerie et d'envoyer à votre représentation (ambassade ou consulat).

Destinataire

A la représentation suisse à

Expéditeur

Nom

Prénom(s)

Nom de jeune fille

Adresse exacte à l'étranger

Date de naissance

Lieu de naissance

Etat civil depuis

Commune(s) d'origine

Canton(s) d'origine

Code postal

Nom/prénom du père

Nom/prénom de la mère

Je désire, conformément à la loi fédérale du 19 septembre 1975 et à l'ordonnance du 16 octobre 1991 sur les droits politiques des Suisses de l'étranger, exercer mes droits politiques en matière fédérale et signer au plan fédéral des initiatives populaires et des demandes de référendum.

Je choisis comme commune de vote:

Code postal/lieu

Canton

* parce que je possède le droit de cité de cette commune

* parce que j'y ai habité de 19.... à 19....

(* biffer ce qui ne convient pas)

Langue choisie pour le matériel de vote:

allemand français italien

Lieu/date

Signature